

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D47**

au territoire de la commune d'Hénin-Beaumont

**TRAVAUX DE REMISE EN PLACE DE POUTRELLES ACIER EN INTRADO DE L'OA DE L'A1
Section hors agglomération**

5 jours dans la période du 03 au 14 mars 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande en date du 13 février 2025, par laquelle l'entreprise FREYSSINET fait connaître le déroulement des travaux de remise en place de poutrelles acier en intrado de l'OA de l'A1, pendant 5 jours au cours de la période du 03 au 14 mars 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de remise en place de poutrelles acier en intrado de l'OA de l'A1, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D47 du PR 1+619 au PR 1+743, hors agglomération, pendant 5 jours au cours de la période du 03 au 14 mars 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Maire de la commune d'Hénin-Beaumont,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de Quiéry-la-Motte et d'Esquerchin,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commissaires de Police d'Hénin-Beaumont et Douai, ainsi qu'auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vitry-en-Artois,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le directeur de la Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord,

Sur la proposition de Madame la directrice de la Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois (MDADT), par intérim du directeur de la MDADT de Lens-Hénin,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D47 du PR 1+619 au PR 1+743, hors agglomération, sur le territoire de la commune d'Hénin-Beaumont, pendant 5 jours au cours de la période du 03 au 14 mars 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : La route sera barrée, par conséquent un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

- la RD47 (rue de Douai), RD39 (rue de la Victoire et rue de Quiéry-la-Motte), sur le territoire de la commune d'Hénin-Beaumont, RD39,
- puis la RD39 (Route de Beaumont), RD48 (rue d'Esquerchin), sur le territoire de Quiéry-la-Motte,
- et la RD125 (rue de Quiéry), RD425 (rue du Calvaire), sur le territoire de la commune d'Esquerchin.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la directrice de la Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois (MDADT), par intérim du directeur de la MDADT de Lens-Hénin,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Liévin, le 28 FEV. 2025



Signé électroniquement par
Maxime CARLIER
ORDONNATEUR

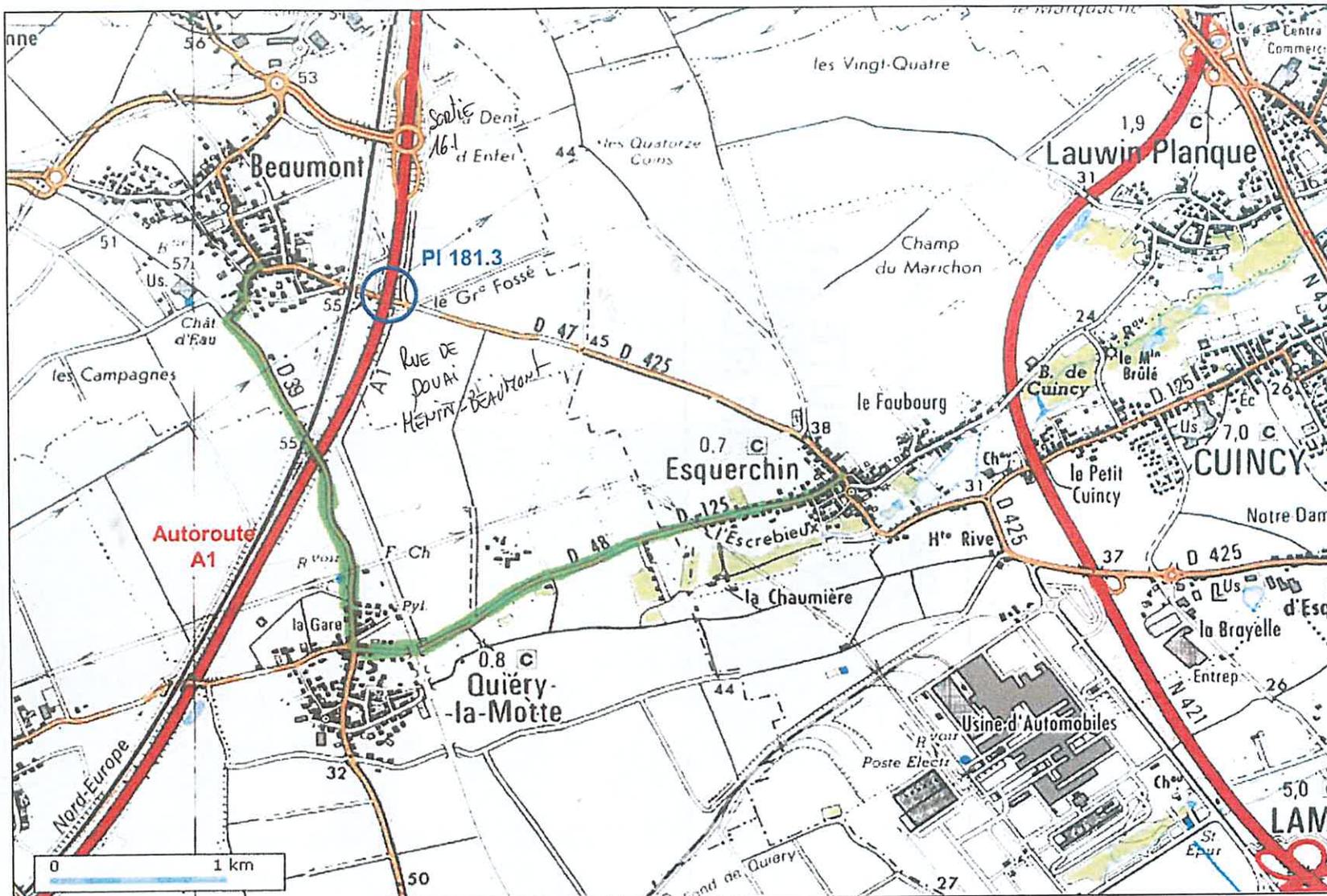
DEVIATION

REPARATION DU PI 181.3

AUTOROUTE A1

(SUR VOIE RD 47)

Réparation du PI 181.3 – Plan de déviation



Déviation